

Démocratie 2.0
Amener la démocratie dans le 21^e siècle

Jean-Gabriel Bergeron
Octobre 2016

Premièrement, j'aimerais souligner les efforts déployés par la Chambre des communes pour améliorer la légitimité démocratique des institutions qui gouverne notre pays. Je veux également souligner à quel point nous sommes chanceux, en tant que Canadien et Canadienne, de pouvoir essayer d'influencer le processus démocratique sans devoir avoir recours à la violence.

L'intention de mon mémoire est de proposer un nouveau système électoral qui briserait le paradigme démocratique des millénaires passés et de proposer une nouvelle façon de faire les choses qui tirerait avantage des technologies du 21^e siècle et améliorerait significativement la légitimité démocratique de notre gouvernement.

Le fondement de ma proposition est une réforme au système électoral et au droit de vote que chaque député dans la Chambre où leur pouvoir est directement lié au résultat dans leur circonscription respective.

Les parties subséquentes du système que je propose dans ce mémoire concernent le financement des partis, ainsi que la capacité du citoyen moyen de faire un suivi sur les actions faites en leurs noms par les députés dans la Chambre.

Système électoral

Représentation multiple au droit de vote proportionnel.

Je ne suis pas un expert en nomenclature, alors je ferai donc appel à votre indulgence pour l'explication du système que je vous propose.

Mon système maintient les circonscriptions fédérales du Canada telles qu'elles existent ainsi que les règles actuelles telles qu'elles soient pour la modification des circonscriptions à travers le pays.

Dans chaque circonscription, plusieurs député(e)s seraient élu(e)s. Chaque parti ne pourrait présenter qu'un seul candidat par circonscription. Tous les candidat(e)s qui obtiennent au moins 10% des votes seraient élu(e)s ou les 3 candidat(e)s qui reçoivent le plus de votes seraient élu(e)s. L'approche qui résulterait de l'élection du plus grand nombre de députés serait sélectionnée. L'approche utilisée pourrait différer selon les circonscriptions, selon les résultats obtenus lors de l'élection. J'ai utilisé 10% comme nombre démocratiquement significatif en me basant sur le fait que le statut de parti officiel dans le pays varie de 3.5% des sièges¹ à 20% du vote populaire².

L'intention de cette dimension de la proposition est que plus de gens puissent être entendus en Chambre, même s'il ne représente pas le plus grand groupe dans leurs circonscriptions.

Le pouvoir des députés serait basé sur deux approches potentielles :

Option A : le droit de vote qu'ils et qu'elles auraient dans la Chambre serait égal au pourcentage de vote qu'ils et qu'elles ont reçus basé sur le nombre de personnes qui ont voté dans leurs circonscriptions.

Option B : le droit de vote qu'ils et qu'elles auraient dans la Chambre serait égal au pourcentage de vote qu'ils et qu'elles ont reçu basé sur le nombre de personnes qui ont le droit de vote dans leurs circonscriptions.

L'annexe A est un exemple de ce qu'aurait été le résultat dans la circonscription de Hull-Aylmer avec les options A et B.

Ce droit de vote proportionnel des députés serait soutenu par les technologies modernes, à la fois sous la forme d'un système informatique pour comptabiliser les votes, ainsi qu'une application qui fournirait de l'information aux partis sur le nombre de votes en leur faveur. Ceci serait nécessaire afin de déterminer le soutien qu'ils ont lorsqu'ils présentent une motion, car il ne serait plus simplement question de compter le nombre de députés qui les supportent, mais aussi prendre en considération leurs droits de vote.

Les sièges physiques actuels de la Chambre des communes seraient réservés pour les candidats qui recevraient le plus grand nombre de votes dans leurs circonscriptions. Des sièges flottants additionnels seraient mis à la disponibilité des autres députés lorsqu'ils ou elles s'adresseraient à la Chambre ou, comme alternative, l'utilisation de technologie de visioconférence pourrait être utilisée pour leurs participations dans la Chambre. Se limiter aux contraintes physiques d'un édifice dans l'ère des technologies modernes n'est plus nécessaire.

Les bureaux actuels de la Chambre seraient fournis aux députés qui ont reçu le plus de votes et d'autres bureaux seraient fournis aux autres députés près de la Colline Parlementaire.

Ce système répond aux 5 principes énoncés par le comité. (voir l'annexe B pour les détails).

Financement des partis

Afin de démocratiser le financement des partis et d'augmenter la reddition de compte entre les députés et leurs électeurs, le financement des partis devrait être décidé par chacun des électeurs qui sélectionnerait à qui leurs contribution iraient et dont le montant serait complètement financé publiquement. L'idée selon laquelle le système de financement actuel est privé est trompeuse lorsqu'on considère que les dons actuels bénéficient d'une réduction d'impôts substantielle, engendrant par le fait même, qu'une grande partie est, en bout de ligne et dans les faits, payée par les fonds publics.

Je propose plutôt que chaque Canadien et Canadienne, ayant un droit de vote, se voit contribuer un petit montant de fonds publics (p.ex. 2\$) à un député ou un parti chaque année. Initialement, les fonds non alloués, seraient redistribués entre les députés et les partis selon le pourcentage des fonds alloués qu'ils ont reçus. Après quelques années, une fois les Canadiens et Canadiennes familiers avec le système, ses fonds demeureraient non alloués.

Portail de reddition de compte des députés.

Ceci serait simplement un portail qui utiliserait les algorithmes de recherche moderne pour permettre aux électeurs de faire un suivi sur la façon dont votent leurs députés et les arguments qu'ils ou qu'elles soulèvent dans la Chambre des communes. Des étiquettes par sujet faciliteraient la recherche par enjeux (p. ex. : l'environnement, l'économie, etc.)

Différents points de vue et les répertoires de l'information pourraient être maintenus dans ce portail par les partis politiques, la presse, les lobbyistes, les institutions académiques, fournissant différents points d'entrées pour permettre aux électeurs de faire le suivi sur la façon dont leurs députés les représentent sur les différents enjeux.

Référence

1-House of Commons Procedure and Practices Second Edition, 2009, footnote 15.

<http://www.parl.gc.ca/procedure-book-livre/document.aspx?sbdid=73cc891e-0676-4773-850b-ccdcb472ad8c&sbpid=2>

3.5% of districts.

1-La procédure et les usages de la Chambre des communes, deuxième édition, 2009, note en base de page 15.

<http://www.parl.gc.ca/procedure-book-livre/Document.aspx?sbdid=9DEFAEC1-C6DC-4247-95A0-91EE644C8BFD&sbpid=9A7B77DB-C979-4A39-88B6-D534212CCA6B&Language=F&Mode=1>

3.5% des comtés.

2-Encyclopédie du Parlementarisme Québécois

<http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/lexique/groupe-parlementaire.html>

20% of popular vote or 9.9% of districts.

20% du vote populaire ou 9.9% des comtés.

Annexe A :

Exemple : dans la circonscription Hull-Aylmer :

Sous l'Option A :

Greg Fergus aurait 0.51585 des votes lors des votes sur les lois et les propositions en Chambre.

Nycole Turmel aurait 0.31359 des votes lors des votes sur les lois et les propositions en Chambre.

Étienne Boulrice aurait 0.07749 des votes lors des votes sur les lois et les propositions en Chambre.

Les 0.09307 des votes de la circonscription seraient perdus puisque les candidats ne pourraient pas prétendre parler au nom des gens qui ont voté.

Chaque vote a un impact direct et permanent sur la balance de pouvoir dans la Chambre.

Sous l'Option B :

Greg Fergus aurait 0.36243 des votes lors des votes sur les lois et les propositions en Chambre.

Nycole Turmel aurait 0.22033 des votes lors des votes sur les lois et les propositions en Chambre.

Étienne Boulrice aurait 0.05444 des votes lors des votes sur les lois et les propositions en Chambre.

Les 0.3628 des votes de la circonscription seraient perdus puisque les candidats ne pourraient pas prétendre parler au nom des gens qui ont le droit de vote.

Chaque vote a un impact direct et permanent sur la balance de pouvoir dans la Chambre.

Annexe B :

1) Efficacité et légitimité : chaque vote compte et a un impact permanent et consistant sur la balance du pouvoir dans la Chambre.

2) Participation : puisque chaque vote compterait vraiment, que les politiciens auraient d'avantages d'incitatifs d'augmenter la participation et que plus de gens seraient entendus ; ce système augmenterait la participation et l'inclusion de groupes additionnels dans le processus politique. Il y a un potentiel d'une plus grande collaboration et d'une augmentation de la cohésion sociale puisque plus de gens seraient représentés dans la Chambre, mais le système lui-même ne peut garantir cet effet puisqu'il dépend grandement du comportement des politiciens.

3) Accessibilité et inclusion : le processus du vote serait identique à ce qu'il est aujourd'hui, seule l'interprétation des résultats le jour du vote serait plus complexe.

4) Intégrité : le processus pourrait tirer avantage de toutes les mesures de précaution que nous avons en place pour protéger l'intégrité du vote.

5) Représentation locale : la représentation locale est augmentée puisque le système maintient l'approche de circonscriptions actuelles, mais augmente le nombre de représentants que chaque circonscription a. Plus d'électeurs auront probablement une meilleure perception qu'ils et qu'elles sont mieux représentés au Parlement.

